

## 8 - Ardèche Gard

### Gardons - AG\_14\_08

FRDR380b

**Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages de Ste Cécile d'Andorge et des Cambous**

Cours d'eau

MEFM

<p><b>Etat écologique :</b> Moyen      <b>Objectif :</b> bon potentiel      2027</p> <p><b>Motivations en cas de recours aux dérogations :</b> FT</p> <p><b>Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :</b> hydrologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie</p>	<p><b>Etat chimique sans ubiquiste :</b> Bon      <b>Objectif :</b> 2015</p> <p><b>Etat chimique avec ubiquiste :</b> Bon      <b>Objectif :</b> 2015</p> <p><b>Motivations en cas de recours aux dérogations :</b></p> <p><b>Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :</b></p>
---	---

Commentaire

#### Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

**Pression à traiter : Altération de la morphologie**

MIA0203 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes

**Pression à traiter : Altération de l'hydrologie**

RES0601 Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation

**Pression à traiter : Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)**

IND0601 Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)

IND0901 Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur

**Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances**

ASS0501 Equiper une STEP d'un traitement suffisant dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS0502 Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)

**Pression à traiter : Prélèvements**

RES0201 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture

RES0202 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités

RES0303 Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau